

Compte rendu synthétique
Conseil des quartiers Fleurs des champs - Glycine
Jeudi 9 octobre 2025

Élus présents : M. Le Maire, M. MAZERE, Mme OLIVIER, Mme PROUX

Techniciens présents : M. MATHE, M. RICHARD, Mme CINTI

Retour sur les doléances du dernier conseil

Réfection passage piéton Boulevard des Ecasseaux + Liaison du passage piéton entre le Boulevard des Ecasseaux et la rue Bernard Palissy : Mise en accessibilité en 2026.

Plusieurs problématiques sur l'accessibilité en général sur la commune. Travaux sur le transit des piétons depuis 2 ans suite à un audit de la voirie réalisé sur l'ensemble de la commune.

N°190 avenue de la République - abaissement du passage piéton : Demande de subvention en cours afin de financer certains travaux, dont cet abaissement.

Lampadaire qui ne fonctionne plus au début de la rue Victor Hugo : Intervention avant la fin de l'année 2025.

Pont de la Font Noire, Avenue Jean Jaurès : envasé : Demande d'intervention à programmer en 2026. Beaucoup de démarches à entreprendre auprès de l'État, les travaux prendront du temps. Les services techniques de la ville surveillent ce point.

N°198 avenue de la République, arrêt Fontaine, le nouveau caniveau est plus haut que l'ancien = grosse flaque d'eau : le DST rencontre les services du GrandAngoulême la semaine du 14 octobre 2025. Ce point sera abordé.

Vitesse excessive entre la boulangerie et l'ancien crédit mutuel de l'avenue de la République – les habitants demandent la création d'une zone 30 km/h : Coussins lyonnais installés ainsi qu'un passage piétons.

Les habitants de la rue Pierre et Marie Curie demandent à mettre les poubelles sur les trottoirs : un point de collecte à l'angle de cette place supprimerait du stationnement. La collectivité étudiera les possibilités avec le GrandAngoulême en 2026.

Temps de parole aux habitants

Vitesse excessive entre la boulangerie et l'ancien crédit mutuel de l'avenue de la République : réfléchir à un nouvel aménagement de l'autre côté de la route (en plus de l'aménagement initial).

Synthèse de la réunion de rue : Carrefour des Ecasseaux – rue de la Quintinie :

- Mise en place d'un Stop pour casser la vitesse : semaine du 14 octobre 2025
- 2026 : mis en place d'une chicane pour provoquer un ralentissement et un manque de visibilité sur le carrefour (=baisse de la vitesse)
- Rue Victor Hugo : double plateau ralentisseur
- Taille d'un arbre actuellement gênant pour la mise en sécurité du lieu
- Projet définitif en 2027 : création d'un giratoire

Problématique de haie le long de la route (manque de visibilité) : taille à faire, programmer une intervention.

Vitesse excessive des bus rue de la Quintinie : la police municipale ne constate pas d'excès de vitesse. Ce sont des véhicules imposants qui donnent un effet de vitesse.

Les administrés demandent l'installation d'un plateau ralentisseur : cette rue relève de la compétence du GrandAngoulême. La collectivité propose de prendre contact avec GrandAngoulême pour l'aménagement et avec la CCI pour trouver une solution sur la gestion des flux des véhicules.

Excès de vitesse à la sortie de la CIFOP : la police municipale s'y poste régulièrement pour faire des contrôles. Pas de possibilité de réaliser plus de contrôles, mais le boulevard fait partie des axes prioritaires sur la commune. La police nationale effectue également des contrôles.

Est-ce qu'il y a moins de circulation depuis l'aménagement de l'avenue de Montbron ?
L'aménagement fonctionne dans le bas de l'avenue, mais la vitesse reprend après. De nouveaux aménagements seront proposés aux habitants pour contrer cet effet.

Demande d'installation d'une poubelle rue de la Font Noire pour éviter le dépôt de déchets sur le trottoir.

Une rencontre est à programmer avec une des propriétaires afin d'évoquer d'autres problématiques la concernant.

Taille des arbres impasse des Acacias : actuellement, aucun entretien.

Rue Jean Monet : des tilleuls très imposants débordent chez les administrés.

Budget Participatif 2025

Projet Glycine :

Valorisation des mégots des fumeurs - Installation de cendriers avenue de la République
Convention en cours de rédaction pour l'installation des cendriers (15) ainsi que l'accompagnement au recyclage (ramassage par les services techniques, puis 2 collectes par an réalisées par l'organisme sélectionné).

Lieux d'installation des cendriers : Mairie, devant les écoles, Espaces Georges Brassens, devant les complexes sportifs.

Démarrage du projet en janvier 2026.

Projet Ville :

Réaménagement du Parc François Mitterrand.

Phase 1 : hiver 2025 2026 - installation du nouveau mobilier

Phase 2 : février 2026 - réfection de la clôture.

Le site est en pleine mutation, notamment avec le démarrage de la démolition de la Grange Chalard.

Prochain appel à candidature pour le budget participatif : courant 2026 via l'Isle Infos, selon les élections municipales.

Autres points

Végétalisation des trottoirs :

Pour rappel, le projet de végétaliser les trottoirs émane d'une proposition faite lors des projets participatifs.

Le service fleurissement de la ville et les habitants ont semés les premières graines dans les rues identifiées.

Les habitants qui le souhaitent sont invités à se rapprocher des services techniques pour expérimenter le projet.

Protoxyde d'azote : il s'agit d'un gaz hilarant. Les services et les administrés retrouvent très souvent ces bonbonnes sur la commune. La police municipale alerte la population sur la dangerosité de ce gaz sur la santé (à court et à long terme) : témoignage de la police municipale sur un cas grave de consommation de protoxyde d'azote sur la commune.

Problématique de gestion de ces déchets : actuellement, ils ne sont pas traités et ne doivent pas être jetés dans les poches jaunes ni dans les poches noires. Pour le moment, les services techniques les récupèrent et les stocks en sécurité.

Il est conseillé aux administrés de ramener les bonbonnes aux services techniques.

Bois des Mérigots : l'ONF a identifié deux zones qui devaient être sécurisées par la coupe des arbres devenus dangereux. Cette action a été menée grâce à une entreprise qui a extrait les arbres à l'aide de chevaux afin d'éviter le piétinement du bois.

Des minis ateliers ont été mis en place afin de sensibiliser la population et les enfants.

De nouveaux ateliers seront également proposés autour de la replantation des espèces.

La constitution du stock de bois coupé sera mis en vente le 25 octobre prochains.

Place Blanche - aménagements à venir : création de la pergolas, éclairage des allées avec des panneaux photovoltaïques, plantation d'arbres, aménagement du terrain de basket, emploi de bois du bois des Mérigots pour la création de bancs, création d'une haie végétale pour enlever les barrières en bois autour de la place afin d'attirer des nouvelles espèces d'animaux, création de stationnement, aménagement pour casser la vitesse au niveau du carrefour.

Étang Fleury : les agents du service des Espaces Verts ont réalisé le curage de l'Étang Fleury ainsi que le nettoyage des abords de l'étang.

A venir : curage du ruisseau, sécurisation des arbres et rénovation du chemin.

Collaboration à mener avec le SYBRA pour l'entretien annuel

Bornes électriques

Le SDEG a proposé d'installer des bornes électriques sur la commune. Actuellement, deux sont installées sur le parking de la résidence Domitys. Dorénavant, 16 bornes de nouvelles génération vont être déployées sur la commune : parking de l'espace Georges Brassens, Résidence Domitys, stade de football, résidence des Ecasseaux, rue Calmette au niveau du SIVU.

Ces bornes devraient être opérationnelles en début d'année 2026.

VSA : le dispositif Voisins Solidaires et Attentifs est fonctionnel depuis le 1er janvier 2024.

Un nouvel appel à candidature est lancé pour le quartier Fleurs des Champs. Les habitants sont invités à se rapprocher de la police municipale.

Vidéo protection sur le site de la Résidence des Ecasseaux : suite à de nombreuses problématiques sur ce quartier, un projet d'installation de vidéo protection sur les toits de la Résidence des Ecasseaux est en cours et devrait être mis en œuvre en 2026.

Logélia doit effectuer une mise en sécurité des toits afin que les caméras ne soient pas accessibles par les habitants.

Les démarches administratives auprès des différents organismes agréés pour obtenir les autorisations sont en cours.

Pour informations, les vidéos seront stockées sur des serveurs et seront gérées par la mairie seulement en cas de besoin. Les zones privées seront floutées sur les vidéos.